



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2017

N° 2017-5

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2017 Direction générale des Territoires Mission contractualisation	Délibération N° 2017-5
---	--	---

Démarche de codéveloppement - Avenant sur la politique de la ville - Décision - Autorisation

Monsieur Alain CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 a transféré le pilotage du contrat de ville aux métropoles. Par délibération n°2015-383 du 26 juin 2015, le Conseil métropolitain a adopté les orientations du contrat de ville à l'échelle de la Métropole bordelaise, pour la période 2015-2020. Ce contrat concerne 21 quartiers prioritaires et au total 14 communes, ayant un ou plusieurs quartiers prioritaires et/ou de veille active (anciens périmètres de la géographie prioritaire), ce qui représente environ 60 000 habitants. Il est décliné en conventions territoriales qui précisent, pour chaque commune, le diagnostic local, les objectifs et les actions à mettre en place au sein de ces quartiers.

Le règlement d'intervention de la politique de la ville a évolué, pour prendre en compte ce transfert de compétence. Ainsi, par délibération n°2015-750 du 27 novembre 2015, l'intervention de la Métropole a notamment été élargie au financement de la construction ou réhabilitation d'équipements de proximité (culturels, sportifs, de loisirs, etc.) dans les quartiers prioritaires ou de veille, ou à proximité de ces quartiers, et bénéficiant majoritairement aux habitants de ces quartiers. Une enveloppe de 5 M€ a ainsi été dégagée, sur la période du contrat de ville.

Par ailleurs, les contrats de codéveloppement ont été adoptés par délibération n°2015-0232 du 26 juin 2015. Ainsi, les actions relevant de ces nouvelles compétences « politique de la ville » et pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du règlement intérieur actualisé n'ont pas pu être prises en compte dans les contrats.

Comme annoncé dans la délibération, il s'agit aujourd'hui de les intégrer par voie d'avenants spécifiques Politique de la ville aux contrats de co développement 2015-2017, pour les communes concernées.

1. Le périmètre de l'avenant de la politique de la ville au contrat de co développement 2015-2017

L'objectif de cet avenant est de prendre en compte les projets issus des réflexions menées lors de l'élaboration du contrat de ville métropolitain et des conventions territoriales. Cette démarche d'élaboration des conventions territoriales s'est en effet achevée après l'adoption de la 3^e génération des

contrats de codéveloppement 2015-2017, et certains projets n'avaient ainsi pas pu y être intégrés. Il s'agit donc d'un avenant de régularisation pour une partie des projets. En revanche, les calendriers de négociation des conventions territoriales de Bordeaux, Cenon et Mérignac avaient permis d'intégrer certains projets déjà prêtés.

Il porte sur des crédits d'investissement concernant la participation de la Métropole d'une part aux projets de construction ou de réhabilitation d'équipements de proximité, d'autre part aux études urbaines. Ces projets et ces études doivent bien sûr concerter les quartiers prioritaires ou de veille active. Par ailleurs, en termes de calendrier, l'objet de l'avenant porte sur les projets et études pour lesquels un engagement de la ville devra être pris avant la fin de l'année 2017.

Il ne concerne pas le soutien de Bordeaux Métropole aux actions favorisant l'insertion, le lien social ou la citoyenneté, menées dans les quartiers prioritaires. Ces actions sont financées dans le cadre de la programmation annuelle des crédits de fonctionnement pour laquelle 500 000 euros par an sont dégagés, à destination principalement d'acteurs associatifs, mais aussi de communes. Cette programmation fait l'objet d'une révision annuelle.

2. Les projets concernés par ces avenants au contrat de codéveloppement 2015-2017

Un courrier a été envoyé aux 14 communes ayant un ou des quartiers prioritaires, afin de vérifier les inscriptions existantes et de recueillir les demandes d'inscription au contrat de co-développement. En parallèle, des échanges avec les chefs de projet Politique de la ville dans les communes ont eu lieu afin de partager les informations sur les projets et d'identifier ceux qui étaient susceptibles de s'inscrire dans le cadre de ces avenants. L'ensemble des projets répondant aux critères d'éligibilité (conformes au règlement politique de la ville et démarrant avant la fin de l'année 2017) ont ainsi été pris en compte.

Les communes concernées par ces avenants « politique de la ville » sont celles de Bassens, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Lormont, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon.

> Bassens : création d'un pôle d'animation et de lien social dans le quartier de l'Avenir

Il s'agit de créer un lieu central au cœur du quartier de l'Avenir, avec la construction d'un pôle d'animation comprenant :

- la reconversion de logements de fonction désaffectés en équipements d'animation (salles permettant les activités municipales et associatives),
- la création d'un skate-parc,
- le déplacement, la modernisation et l'extension d'un city stade,
- les aménagements connexes incluant des jeux d'enfants.

Le coût du projet est estimé à 650 000 € HT, avec une participation de la Métropole à hauteur de 000 €.

130

> Cenon – deux projets :

1. centre de santé rive droite

Cette opération, portée par la ville de Cenon mais qui bénéficiera à l'ensemble de la rive droite, concerne la réalisation d'un centre de santé, dans les locaux d'une ancienne école appartenant à Bordeaux Métropole. Le projet se situe dans le nouveau quartier labellisé par l'Agence nationale pour la

rénovation urbaine (ANRU) d'intérêt national, Palmer/Saraillère/8mai 45/Dravemont. Il est piloté par la fondation maison de santé protestante de Bordeaux Bagatelle. L'objectif est de répondre aux besoins en professionnels de santé de ce territoire et d'apporter un service de proximité intégré aux habitants de ces quartiers.

Le coût global des travaux et des aménagements est estimé à 1 838 400 € HT. La participation de la Métropole s'élève à 360 000 €.

2. extension du Rocher de Palmer

En 2017, il est prévu de lancer des études programmatiques pour la construction d'une salle événementielle à vocation économique, qui viendrait compléter l'offre du Rocher, en prolongement du bâtiment actuel, à la place du gymnase Palmer voué à la démolition.

Le coût des études est estimé à 30 000 € HT, avec une participation de la Métropole à hauteur de 6 000 €.

> Gradignan – requalification du foyer de football

La ville souhaite réhabiliter et étendre l'actuel foyer de football situé à proximité du quartier prioritaire. Ce projet permettrait au club de football de développer ses activités. Il est représenté au sein du conseil citoyen du quartier par son président qui fait un gros travail de mobilisation des jeunes du quartier Barthez.

Le coût des travaux est estimé à 1 M€, avec une participation de la Métropole à hauteur de 200 000 €.

> Le Bouscat – reconversion d'un pied d'immeuble

La ville crée une structure d'insertion par l'activité économique sur le quartier prioritaire intercommunal Champ de Course.

Cette structure répond à deux priorités :

- l'insertion par le travail de personnes précarisées,
- la dynamisation d'une offre de services sur le quartier prioritaire.

Ce projet s'inscrit dans une reconversion de pied d'immeuble appartenant à Gironde Habitat, pour une superficie de 242 m². Quatre champs d'activités sont concernés : la précarité énergétique, le centre d'appels, la conciergerie, la recyclerie-ressourcerie.

Le coût estimatif du projet s'élève à 292 300 €, avec une participation de la Métropole estimée à 58 500 €.

> Lormont – deux projets :

1- Reconversion d'un pied d'immeuble en pôle parentalité dans le quartier Saint Hilaire

Ce projet consiste en la création d'un espace convivial de communication, de rencontre et de jeu, dédié particulièrement aux parents et aux jeunes enfants du quartier Saint-Hilaire et, plus largement, des quartiers Génicart Est et Alpilles-Vincennes/Bois Fleuri. Il est porté par la ville.

Le coût global des travaux et des aménagements est estimé à 185 000 € HT. La participation de la Métropole s'élève à 37 000 €.

2- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de Carriet 2

Cette étude a pour vocation d'accompagner la ville, Bordeaux Métropole et Domofrance, dans :

- l'actualisation du plan guide à l'échelle du quartier Carriet (projet ANRU1 retravaillé en 2012 par Reygner architecte urbaniste),
- la définition d'une programmation habitat et d'équipements publics,
- la préparation à la phase opérationnelle en élaborant un référentiel projet décrivant par opération un calendrier et tableau financier prévisionnel.

L'étude est estimée à 240 000 € TTC. La participation de la Métropole s'élève à 80 000 €.

> Mérignac – construction d'une cité de la petite enfance

Ce projet porte sur la construction d'un espace dédié à l'enfance, proposant une offre en mode de garde, un espace de loisirs et un espace d'informations dédié aux jeunes parents. L'objectif fixé est de simplifier les démarches pour les familles et de participer à la levée des freins à l'emploi, tout en assurant la continuité du parcours éducatif des jeunes enfants depuis la crèche jusqu'à l'école.

Le coût est estimé à 2 596 560 €, avec une participation de la Métropole à hauteur de 500 000€.

> Pessac – deux projets :

1. Etude urbaine sur le secteur de Saige

Cette étude porte sur le quartier prioritaire de Saige et a pour objet la réalisation d'un diagnostic, d'une proposition de 3 scénarios de renouvellement urbain et l'élaboration du plan guide (sur le scénario retenu) et du programme d'actions.

L'étude a un coût total de 185 905 €. La participation de la Métropole s'élève à 46 500 €.

2. Restructuration et extension du complexe sportif de Saige (COSEC)

Le projet répond aux besoins de conforter l'équipement existant et de renforcer son rôle de lien social et d'attractivité du quartier. Il consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à l'étendre avec la construction d'une surface supplémentaire de 300 m² permettant la construction notamment de vestiaires.

Le coût global du projet est estimé à 1 800 000 €. La participation de la Métropole s'élève à 360 000 €.

> Villenave d'Ornon – Maison des solidarités et de l'emploi

Ce projet, porté par la ville, consiste en la construction d'un bâtiment de 1 000 m² dans le quartier de Sarcignan permettant de regrouper différents acteurs dans le champ de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion. L'objectif est de favoriser la complémentarité et le partenariat entre ces structures, de proposer des services de proximité aux habitants, notamment aux publics les plus fragiles, et de créer un véritable pôle ressource pour les demandeurs d'emploi.

Le coût global du projet est estimé à 2 636 130 €. La participation de la Métropole s'élève à 500 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la délibération n°2015-0232 en date du 26 juin 2015 relative à la démarche de développement et aux contrats 2015-2017,

VU la délibération n°2015-383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération n°2003-674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015-750 du 27 novembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la déclinaison opérationnelle est conforme aux orientations de la politique de la ville de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les adaptations aux contrats de co-développement 2015-2017 des communes de Bassens, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Lormont, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec chacune des communes bénéficiant de la politique de la ville concernées, un avenant au contrat de co-développement 2015-2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, le Conseiller,
PUBLIÉ LE : 10 FÉVRIER 2017	Monsieur Alain CAZABONNE

AVENANT POLITIQUE DE LA VILLE

FICHES ACTION CREEES

Commune	IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION							ESTIMATIONS FINANCIERES				
	Code	Origine de l'action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) BORDEAUX METROPOLE souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Libelle Chef de Projet	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation BORDEAUX METROPOLE sur la durée du contrat	2015	2016	2017
BASSENS	C0303200 69	Proposition commune	Création d'un pôle d'animation et de lien social dans le quartier de l'Avenir	Il s'agit de créer un lieu central au cœur du quartier de l'Avenir, avec la construction d'un pôle d'animation comprenant : - la reconversion de logements de fonction désaffectés en équipements d'animation (salles permettant les activités municipales et associatives), - la création d'un skate-parc, - le déplacement, la modernisation et l'extension d'un city stade, - les aménagements connexes incluant des jeux d'enfants.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	650 000 €	130 000 €	0 €	0 €	78 000 €
LE BOUSCAT	C0306900 44	Proposition commune	Reconversion d'un pied d'immeuble en structure d'insertion par l'activité économique quartier Champ de Courses	Création d'une structure d'insertion par l'activité économique sur le quartier intercommunal Champ de Courses, dans le cadre d'une reconversion d'un pied d'immeuble géré par Gironde Habitat. Une étude est en cours pour définir le contenu du projet, avec 4 champs d'activités investis : précarité énergétique (information, assistance), centre d'appels, conciergerie, recyclerie-ressourcerie.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	292 300 €	58 500 €	0 €	0 €	35 100 €
CENON	C0311900 88	Proposition commune	Création d'un centre polyvalent de santé rive droite	Réalisation d'un centre polyvalent de santé dans les locaux d'une ancienne école appartenant à Bordeaux Métropole, dans le quartier d'intérêt régional Palmer-Saraillerè-8 mai 45- Dravmont. Le projet est piloté par la Fondation Maison de santé protestante de Bordeaux Bagatelle. L'objectif est de répondre aux besoins en professionnels de santé de ce territoire et d'apporter un service de proximité intégré aux habitants de ces quartiers.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	1 838 400 €	360 000 €	0 €	0 €	216 000 €
CENON	C0311900 89	Proposition commune	Etudes programmatiques d'une salle événementielle à vocation économique	Etudes programmatiques d'un projet de salle événementielle à vocation économique venant compléter l'offre culturelle économique du Rocher de Palmer, qui serait implantée en prolongement du Rocher, en lieu et place de l'actuel gymnase Palmer, voué à la démolition.	-->Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'étude	VIGNERTE CATHERINE	30 000 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €

GRADIGNAN	C0319200 61	Proposition commune	Requalification du foyer de football	La ville souhaite réhabiliter et étendre l'actuel foyer de football situé à proximité du quartier prioritaire. Ce projet permettrait au club de football de développer ses activités. Il est représenté au sein du conseil citoyen du quartier par son président qui fait un gros travail de mobilisation des jeunes du quartier Barthez.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	1 000 000 €	200 000 €	0 €	0 €	120 000 €
LORMONT	C0324900 84	Proposition commune	Création d'un pôle parentalité quartier Saint Hilaire	Création d'un espace convivial de communication, de rencontre et de jeu dédié aux parents et aux jeunes enfants des quartiers Saint Hilaire, Génicart Est et Alpilles-Vincennes/Bois Fleuri, dans le cadre d'une reconversion d'un pied d'immeuble géré par Domofrance. Ce projet répond au diagnostic posé dans le Projet de territoire éducatif, qui a fixé comme objectif d'accompagner et de soutenir les familles dans leur fonction parentale et de fédérer autour d'un projet culturel.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	185 000 €	37 000 €	0 €	0 €	29 600 €
LORMONT	C0324900 85	Proposition commune	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Carriet 2	Cette étude a pour vocation d'accompagner la ville, Bordeaux Métropole et Domofrance, dans : - l'actualisation du plan guide à l'échelle du quartier Carriet - la définition d'une programmation habitat et équipements publics - la préparation à la phase opérationnelle en élaborant un référentiel projet	-->Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'étude	VIGNERTE CATHERINE	240 000 €	80 000 €	0 €	0 €	64 000 €
PESSAC	C0331801 02	Proposition commune	Restructuration et extension du complexe sportif de Saïge (COSEC)	Le projet répond aux besoins de conforter l'équipement existant et de renforcer son rôle de lien social et d'attractivité du quartier de Saïge. Il consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à l'étendre avec la construction d'une surface supplémentaire permettant la construction notamment de vestiaires.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	1 800 000 €	360 000 €	0 €	0 €	216 000 €
PESSAC	C0331801 01	Proposition commune	Etude urbaine sur le quartier de Saïge	Cette étude porte sur le quartier prioritaire de Saïge et a pour objet la réalisation d'un diagnostic, d'une proposition de 3 scénarios de renouvellement urbain et l'élaboration du plan guide (sur le scénario retenu) et du programme d'actions. L'étude est estimée à 200 000 €. La participation attendue de la Métropole s'élève à 50 000 €.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'étude	CAULE RAPHAELLE	185 905 €	46 500 €	0 €	0 €	46 500 €
VILLENAVE D'ORNON	C0355000 60	Proposition commune	Construction d'une Maison des solidarités et de l'emploi	Construction d'une Maison des solidarités et de l'emploi au cœur du quartier de Sarcignan, classé en quartier de veille, regroupant différents acteurs associatifs, de l'emploi, de la formation et de l'insertion, afin de favoriser la complémentarité et le partenariat entre ces structures et de proposer aux habitants, majoritairement du quartier, des services de proximité. Projet inscrit dans la convention territoriale de la ville et conforme aux priorités du contrat de ville métropolitain.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	2 636 130 €	500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €
MERIGNAC	C0328101 15	Proposition commune	Construction d'une Cité de la petite enfance	Ce projet porte sur la construction d'un espace dédié à l'enfance, proposant une offre en mode de garde, un espace de loisirs et un espace d'informations dédié aux jeunes parents. L'objectif fixé est de simplifier les démarches pour les familles et de participer à la levée des freins à l'emploi, tout en assurant la continuité du parcours éducatif des jeunes enfants depuis la crèche jusqu'à l'école.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération	VIGNERTE CATHERINE	2 596 560 €	500 000 €	0 €	0 €	300 000 €